

pHARe

**Programme
de lutte contre
le harcèlement
à l'école**

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime. Avec l'utilisation permanente des nouvelles technologies de communication, le harcèlement entre élèves peut s'exercer par téléphone ou internet. On parle alors de cyber-harcèlement.

Si tu es victime ou témoin d'une situation de harcèlement, confie-toi à un camarade, à une surveillante, à la CPE, à l'infirmière, à un professeur ou à tes parents.



Si vous êtes inquiet pour votre enfant, prenez contact avec la direction du collège.



L'équipe pHARe du collège

- écoute
- évalue la situation
- soutient
- recherche des solutions

Dans le cadre du protocole pHARe, il est tout à fait normal qu'un élève soit rencontré en entretien individuel. Cela ne signifie pas qu'il est soupçonné d'avoir participé à des brimades envers un camarade mais qu'il est associé au traitement d'une situation de harcèlement.

Le protocole est basé sur une approche non blâmante afin d'éviter le risque de représailles. La sanction n'est donc pas automatique ; elle peut intervenir quand l'approche bienveillante n'a pas fonctionné.